

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01633

Numéro SIREN : 820 329 845

Nom ou dénomination : A.T.E.C

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 14697

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas ATEC 8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES	
SIRET : 82032984500011	Mel : antoine.le.roux@atec-sas.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées Travaux d'installation électrique dans t
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	208 067	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON X	
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL FIDUCIAIRE CEVENNES PROVENCE 1 BOULEVARD JEAN JAURES 30140 ANDUZE	
Tél : 0466616107	Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 16/05/22 Lieu : ANDUZE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT THOMAS MAZUR
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	Signature
	<i>certifié conforme</i>

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	512 527	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		Sas ATEC		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		8 AVENUE DE FONTMAGNE		34670	SAINT-BRES		
SIRET		8 2 0 3 2 9 8 4 5 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	106 540	030	54 785	51 755
	Immobilisations financières * (1)		040	7 421	042		7 421
	Total I (5)		044	113 961	048	54 785	59 176
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	247 281	070	247 281
	Autres* (3)		072	15 031	074	15 031	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	198 464	086		198 464
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	460 775	098		460 775	
Total général (I + II)			110	574 736	112	54 785	519 951
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			500	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			89 749	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			172 237	
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			267 487		
Provisions pour risques et charges			154				
Total II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			25 679	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 57 070)		172			226 786	
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176			252 465	
Total général (I + II + III)			180			519 951	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	44 295	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas ATECNéant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le								
						3	1	1	2	2	0	2	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	{	biens	215		214								
	services *		217								1 761 218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												
	Production immobilisée*					222								
	Subventions d'exploitation reçues					224								
	Autres produits					226								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230							14 714	
						232							1 775 932	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises)*					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							172 646	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier :	)	242						362 721	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	883	)	244						16 338	
	Rémunérations du personnel*					250							714 124	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							253 741	
	Dotations aux amortissements*					254							24 221	
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262						2	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		157											
Total des charges d'exploitation (II)						264						1 543 794		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270							232 138	
Produits financiers (III) 280 3						294								
Charges financières (V)						290							1 609	
Produits exceptionnels (IV)						300							656	
Charges exceptionnelles (VI) {					dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347								
					dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306							60 856	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310							172 237	
B- RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312							172 237	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles*				322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324								65 000	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opcs-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							8 950	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987								342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989									
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344									
	ZFANG (44 quaterdecies)	345												
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346									350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641									
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352					246 187		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356							
Déficits antérieurs reportables : *					dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370					246 187		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas ATEC						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	27 695	442	7 496	444		446	35 191	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	35 586	462	31 467	464		466	67 053	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 583	472	2 713	474		476	4 296	
Immobilisations financières		480	4 802	482	2 619	484		486	7 421	
TOTAL		490	69 666	492	44 295	494		496	113 961	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 629	532	6 893	534		536	19 523
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	17 710	552	16 097	554		556	33 807
	Autres immobilisations corporelles	560	224	562	1 231	564		566	1 455
TOTAL		570	30 564	572	24 221	574		576	54 785

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madefin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	95 595
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	95 380
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	25
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 761 218
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 761 218
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	248 134
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	157 064
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	405 200
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 1 356 025
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	1 356 025
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 761 218
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation			

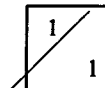
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

SIREN

8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas ATEC

ADRESSE (voie)

8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL

34670

VILLE

SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LE ROUX Prénom(s) ANTOINE
 Nom marital LE ROUX % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 05/06/1986 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays France
 Adresse : N° 8 Voie AVENUE DE FONTMAGNE
 Code Postal 34670 Commune SAINT-BRES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MAZUR Prénom(s) THOMAS
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 24/03/1985 N° Département 30 Commune ALES Pays France
 Adresse : N° 4 Voie RUE DU JEU DE L'ARC
 Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN

8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ATEC

ADRESSE (voie) 8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL 34670

VILLE

SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social

8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2022

(Exercice clos le 31/12/2021)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, afin de vous présenter les résultats de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et le bilan dudit exercice. Ces comptes ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2021, nous avons réalisé un chiffre d'affaires HT de 1.761.218 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1.543.794 € dont notamment :

- 362.721 € d'autres charges externes ;
- 714.124 € de rémunérations du personnel ;
- 253.741 € de charges sociales ;
- 24.221 € de dotations aux amortissements.

Nous dégageons un bénéfice d'exploitation de 232.138 €.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, et d'une provision sur l'impôt sur les sociétés de 60.856 €, l'activité de cet exercice se traduit par un bénéfice net de 98.049 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

ALA
MZ

- En distribution de dividende, la somme de 100.000 €
- Le solde en réserve ordinaire, poste « Autres réserves », soit 72.237 €

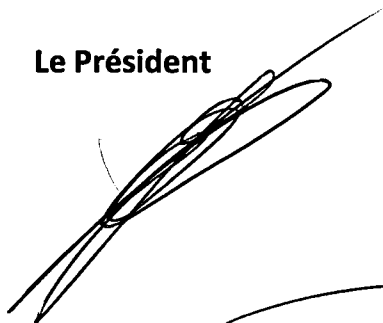
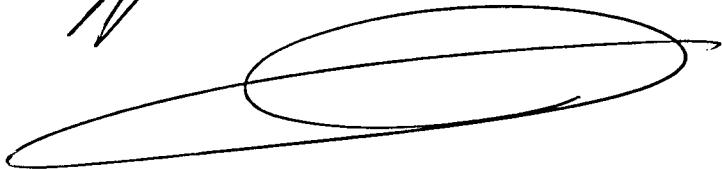
Total égal au bénéfice de l'exercice : 172.237 €

Le dividende global s'élèvera ainsi à la somme de 100.000 € - soit 200 € par action – dont la mise en paiement aura lieu à compter de ce jour.

~~Nous vous remercions d bien vouloir approuver les comptes et résolutions qui vous sont présentés, et de donner quitus à votre président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.~~

Préalablement, nous allons vous donner lecture de notre rapport spécial sur les conventions règlementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social

8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2022

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

- En distribution de dividende, la somme de 100.000 €
- Le solde en réserve ordinaire, poste « Autres réserves », soit 72.237 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 172.237 €

Le dividende global s'élèvera ainsi à la somme de 100.000 € - soit 200 € par action – dont la mise en paiement aura lieu à compter de ce jour.

L'assemblée générale rappelle les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, soit :

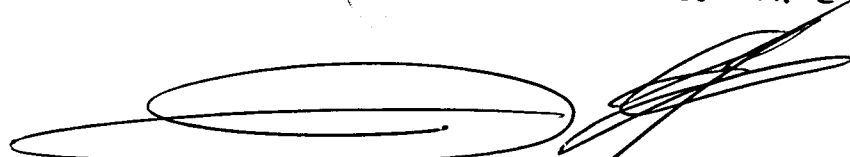
- 2018 : 50.000 €
- 2019 : 90.000 €
- 2020 : 100.000 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée du 10 juin 2022.

LE PRESIDENT

("Certifié conforme")

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a faint, oval-shaped stamp. The signature is slanted and appears to be a cursive representation of a name.